

ANNEX VII

2^{ème} CONFÉRENCE DES JEUNES D'UNI AFRICA

10 Mai 2009, Hammamet, Tunisie

RESOLUTIONS

Les jeunes membres d'UNI Africa du Burkina Faso, de la République Démocratique du Congo, du Ghana, de la Guinée, du Nigeria, de la Namibie, du Sénégal, de la Tanzanie, de la Tunisie, de l'Afrique du Sud, du Zimbabwe et de la Zambie, ayant délibéré longuement sur le thème de leur 2^{ème} conférence régionale – "UNI Africa Face à son avenir avec les jeunes " ont pris les résolutions suivantes :

1. Que les résolutions de la Conférence d'UNI Africa Jeunes de 2003 soient adoptées telles qu'elles ont été présentées avec les ajustements statistiques qui étaient valables en ce moment.
2. Qu'UNI Africa devrait développer plus de programmes de formation pour permettre aux jeunes d'acquérir des compétences et une éducation syndicale pour les jeunes dans le but de renforcer leur capacité
3. Que les affiliés d'UNI Africa incluent les jeunes dans les équipes de négociation avec l'employeur pour que les questions des jeunes soit réellement abordées.
4. Qu'UNI Africa fasse une provision adéquate pour financer les activités des jeunes afin qu'ils puissent se réunir au moins un fois chaque année
5. Qu'UNI Africa devrait développer des activités à l'attention des jeunes pour réduire la barrière linguistique.
6. Qu'ensemble le Comité des Jeunes d'UNI-Africa et le Bureau Régional d'UNI Africa devront prendre la responsabilité de la mise en oeuvre des résolutions prises aux réunions. En accord avec ce point, la Conférence en appelle au Bureau Régional d'UNI Africa de suivre avec les Secrétaires Généraux des affiliés sur le moyen d'assister les jeunes pour la mise en oeuvre des résolutions prises ici.
7. Qu'une publication mensuelle sur les activités des jeunes soit faite sur le site web d'UNI Africa par les jeunes webmestres. Les participants s'engagent donc à soumettre des rapports mensuels.